

Délibération N° 2023-04-19-MDC

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Objet : Subventions d'aide à projet aux
associations locales

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	41
Absent.e.s.....	4

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **treize avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **sept avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à M. BATTAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. GUENICHE
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à M. DAMIANI
Mme MARTINEZ	a donné mandat à M. ORJEBIN

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme INDJA, Mme BAYOL,

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Vianney ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aides à projet » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations présentant un intérêt local,

SUR avis de la Commission d'aides à projet,

SUR avis de la Commission des finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

Les Petits Totems, pour le projet : « Organiser une "RUE AUX ENFANTS" le samedi 20 mai 2023 de 12h à 18h (avec l'aide des associations AFEV et l'ETABLI DE PAPY). »

Montant **800 €**

La Poule en Ville, pour le projet : « Installer un poulailler sur un lieu pilote et engagé : les Serres Municipales. »

Montant **1 500 €**

La Compagnie du Plateau, pour le projet : « "Lumières sur Elles", proposé par La compagnie du plateau sur une idée de Myriam Derbal (avec Myriam Derbal, Enrico Di Giovanni, Donat Guibert et Alain Venig). »

Montant **1 000 €**

Habitudes, pour le projet : « Aménagement du local appelé le LABO. »

Montant **1 000 €**

Umstanda France Association, pour le projet : « Construire une banque de semences. »

Montant **1 500 €**

Fraternite Fontenay Foot, pour le projet : « Organiser un tournoi de football de différentes catégories (13 à 17 ans ou 17 et plus), pendant les vacances d'avril. »

Montant **500 €**

Mi majeur, pour le projet : « Ateliers vocaux à travers la ville, pour permettre à des femmes de tous horizons de découvrir le bonheur de chanter ensemble. »

Montant **1 000 €**

Actions jeunesse pour tous, pour le projet : « Tournoi de Street Work Out "Street Game". »

Montant **1 500 €**

Compagnie l'Heure Fauve, pour le projet : « Mettre en scène la pièce de théâtre « Chœur des Amants » de Tiago Rodrigues. »

Montant **1 000 €**

ASAFDAFA, pour le projet : « Réaliser un forage d'eau potable, au village de Tien-Oula. »

Montant **1 500 €**

MINAREV, pour le projet : « Réaliser le court-métrage « Paris mon idéal », comédie musicale, qui fait intervenir le jazz majoritairement et le rap. »

Montant **1 300 €**

Union locale des amicales CNL de Fontenay-sous-Bois, pour le projet : « Fête de quartier "J'ambiance à Jean Zay". »

Montant **1 500 €**

UNIVCO, pour le projet : « Organiser une conférence-concert avec des artistes et intellectuels turcs et français au cinéma REX afin de récolter des fonds pour les étudiants victimes des tremblements de terre en Syrie et en Turquie pour qu'ils puissent continuer à étudier »

Montant **1 500 €**

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2023

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



A blue circular official stamp of the Municipality of Fontenay-sous-Bois is placed over a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FONTENAY-SOUS-BOIS' and '1911'.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le1-9 AVR. 2023.....

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Fontenay-sous-Bois is placed over a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FONTENAY-SOUS-BOIS' and '1911'.